



Compte-rendu du CTL n°2/2020 du 21/01/2021

Pour la seconde fois consécutive, ce CTL s'est déroulé partiellement en visioconférence dans des conditions désastreuses pour les participants à distance qui étaient privés de débat faute d'entendre correctement les participants en présentiel. Cela est dû à du matériel inadapté. Nous avons demandé à la Direction de résoudre ce problème pour la prochaine instance.

Ce CTL a comme principal sujet la déclinaison du volet emplois pour 2021. Nous l'avons boycotté en première convocation car nous refusons comme chaque année d'entériner les suppressions imposées par la Direction. Nous avons siégé ce jour afin d'obtenir des réponses à nos questions concernant les emplois.

Définition des ponts naturels pour 2021 (pour avis)

Les ponts naturels proposés par la Direction sont le 14 mai et le 12 novembre. Ce sont les seuls ponts possibles pour 2021. Nous avons argumenté que, autant le 14 mai est intéressant notamment parce que les écoles seront fermées, autant le 12 novembre ne l'est pas.

Vote : abstention : FO

contre : Solidaires, CGT

En conséquence du vote, la Direction a validé notre proposition : le 14 mai sera le seul pont naturel en 2021.

Mise en place d'une demi-journée de fermeture mensuelle dans les SPF (pour avis)

Suivant une consigne nationale, l'application Télé@ctes étant fermée l'après-midi du dernier jour du mois, l'accueil physique doit également être fermé pour une égalité de traitement.

Vote : abstention unanime

Harmonisation départementale des horaires d'ouverture au public (pour avis)

Une circulaire parue en décembre assigne comme objectif une ouverture minimale de 20h pour les services situés dans des communes de plus de 10 000 habitants et de 16h pour les autres, ainsi qu'un accueil téléphonique ouvert du lundi au vendredi pour une durée minimale de 30h.

Après consultation des chefs de services concernés, plusieurs propositions ont été faites et un vote a eu lieu. Les horaires suivants, applicables à partir du 1^{er} février, ont été choisis :

- accueil téléphonique : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

- accueil physique : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et mardi et jeudi : 13h30 à 16h.

Cela ne s'applique pas pour les trésoreries de Gy, Marnay, Dampierre-sur-Salon et Port-sur-Saône.

Cela faisait longtemps que la Direction voulait harmoniser au niveau départemental les horaires. Nous sommes bien conscients du besoin d'offrir au Public une amplitude d'ouverture importante. Cependant l'alignement par le haut contraint les services des plus petites communes à offrir une plage d'ouverture plus importante. Cela pose un problème majeur à cause du manque d'effectifs dans les services.

La Direction a répondu que cela posera un problème uniquement lors de la période de transition : à terme, les services seront plus conséquents et les antennes ne répondront plus au téléphone. De plus il ne subsistera plus qu'une caisse en numéraire dans le département.

En attendant les services devront faire face !

La solution de la Direction : un point d'étape avant l'été...

Vote : abstention : FO

contre : Solidaires, CGT

Déclinaison locale du volet emploi du Projet de Loi de Finances pour 2021 (pour avis)

4 emplois sont supprimés en Haute-Saône : 1 IDIV hors classe et 3 IDIV classe normale. Les IDIV hors classe passent de 10 à 9 emplois et les IDIV classe normale passent de 17 à 14 emplois.

Il ne reste plus que 291 emplois dans notre Direction. Les emplois sont répartis de cette façon au 1^{er} septembre 2021 :

Service	A+	A	B	C
Direction	14	15	13	6
dont CDL	5	3	0	0
SGC de Luxeuil	1	1	13	9
SGC de Gray	1	2	7	7
SGC de Vesoul	1	2	8	5
SIP-SIE de Gray	1	2	8	4
SIP de Lure	1	2	7	15
SIE de Lure	1	1	9	4
SIE de Vesoul	1	1	5	2
SPFED	1	0	10	7
Trésorerie d'Héricourt	1	1	3	1
Trésorerie de Port	1	0	5	1
TEHS	1	2	5	4
BDV	1	4	0	0
PCRP	0	3	3	0

La Direction se réjouit que les emplois A-B-C ne sont pas touchés. Pour les nouveaux services, la Direction a additionné les emplois des services fusionnés. Puis elle a procédé à des transferts d'emplois, notamment en supprimant les emplois vacants dans les structures non pérennes pour les redistribuer dans d'autres services, sauf pour le futur SGC de Vesoul qui perd un A et le futur SPFE-D qui perd un C (vacant) en prévision de la création du service national de Publicité Foncière. De plus, un emploi C est transféré de la trésorerie d'Héricourt vers le SIP de Lure suite au transfert du recouvrement des impôts des particuliers.

Le classement définitif des postes comptables n'étant pas encore paru, les A+ ont été positionné en fonction d'un classement provisoire, ce qui a retardé et compliqué leurs affectations en ce début d'année. Et cela va même remettre en cause leur affectation suite à la parution de ce classement. Une opération supplémentaire va reclasser 2 IDIV classe normale en IDIV hors classe.

5 Conseillers aux Décideurs Locaux ont été mis en place ce 1^{er} janvier 2021 :

- Agnès Aventino (IDIV CN) pour la Communauté de Communes (CC) du Val-de-Gray,
- Catherine Grandclément (IDIV CN) pour les CC Pays-Riolais et CC Pays-de-Montbozon-et-du-Chanois,
- Nathalie Creusot (IDIV CN) pour les CC Pays-de-Luxeuil-les-Bains et CC Haute-Comté,
- Aurélie Jeanpierre (A) pour les CC Mille-Etangs et CC Rahin-et-Chérimont,
- Catherine Laignel (A) pour la CC Hauts-du-Val-de-Saône.

3 autres CDL seront implantés le 1^{er} septembre 2021 : 1 IDIV HC et 1 A. Au final, 10 seront mis en place : 4 A et 6 IDIV.

Questions diverses

- Lors du dernier CTL, la Direction nous avait présenté le positionnement des Agents dans les services restructurés. Dans le cas du SCG de Luxeuil, le projet de la Direction était de positionner tous les Agents au RDC du CDFiP et nous avons fait remarqué que les Agents seraient trop proches les uns des autres (notamment en raison des distances à respecter), voire dans un bureau inadapté. Nous avons appris que finalement une petite dizaine d'Agents a été déplacée selon leur demande au 1^{er} étage.

Si la Direction nous avait écouté, cela aurait évité des déménagements supplémentaires.

- La DGFIP a éliminé le CHSCT pour toute question lié au NRP, cependant nous avons demandé à la Direction de faire intervenir l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) qui passera prochainement dans les services restructurés.

- Télétravail : à l'heure actuelle 131 Agents sont équipés de PC portables (une vingtaine supplémentaire est arrivée en décembre). 5 autres PC portables sont réservés pour les besoins ponctuels.

À terme, 80 % des Agents devraient être équipés en PC portables, ce PC sera conservé par l'Agent même en cas de mutation.

- Les sections locales des syndicats vont être autorisés prochainement à utiliser la liste de tous les Agents du département pour diffuser un courriel une fois par mois.

Pour Solidaires : Corinne MULENET et Karine SCHWAB

Pour la CGT : François LOUITON

Déclaration liminaire CTL n°2/2021 du 21/01/2021

Monsieur le Président,

Après une année compliquée marquée par une pandémie pesante, que peut-on souhaiter pour 2021 ?

La réforme du NRP que nous combattons toujours activement se met en place à marche forcée ! À grand renfort de publicité, vous avez promis un bien-être supplémentaire aux Usagers, aux Élus et aux Agents. 2021 sera l'occasion de le vérifier !

Vous avez imposé de nombreuses restructurations, malgré nos alertes répétées liées notamment au contexte sanitaire compliqué. Les Agents se sont remarquablement adaptés en 2020 à de nouvelles méthodes de travail mais cela a généré du stress et des inquiétudes.

D'ailleurs la bonne volonté et le dévouement des Agents sont reconnus dans un rapport récent de l'IGF. Cependant, l'absence de formation professionnelle aura un impact majeur sur le fonctionnement des services. Il faut y ajouter les problèmes informatiques récurrents. Ce constat est inacceptable !

La poursuite des restructurations dans ces conditions nous semblaient inenvisageables et irréalistes.

Il est indispensable de conserver des plages d'ouverture adaptées aux besoins des usagers.

Il faut stopper ces réformes !

Il est donc nécessaire d'arrêter les suppressions d'emplois.

Vous nous proposez pour 2021 un quinté perdant :

- poursuite des suppressions d'emplois,
- poursuite des réformes
- manque de formation,
- manque de moyens informatiques,
- et absence de reconnaissance financière.

Nous y sommes opposés !

En début d'année, il est de coutume de prendre de bonnes résolutions. Que 2021 vous permette d'explorer nos pistes de réflexion pour répondre aux souhaits des Agents.

Quant à nous, fervents défenseurs des Agents et des Usagers, nous resterons des interlocuteurs vigilants et actifs pour un Service Public moderne et de qualité.